

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 105 (1960)  
**Heft:** 9

## Titelseiten

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 11.12.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

---

# REVUE MILITAIRE SUISSE

**Rédaction-Direction :** Colonel-brigadier **Roger Masson**

**Rédacteur-Adjoint :** Lt-colonel EMG **Georges Rapp**

**Administration :** Lt-colonel **Ernest Buetiger**

**Editeurs et expédition :** Imprimeries Réunies S. A., av. Gare 39, Lausanne  
(Tél. 23 36 33 — Chèq. post. II 5209)

**Annonces :** Publicitas S. A., succursale, rue Centrale 15, Lausanne

---

**ABONNEMENT :** Suisse : 1 an Fr. 12.— ; 6 mois Fr. 7.— ; 3 mois Fr. 4.—  
Etranger : 1 an Fr. 15.— ; 6 mois Fr. 8.— ; 3 mois Fr. 4.50

Prix du numéro : Fr. 1.50

---

## Une visite aux « Forces de défense d'Israël »

### 1. GÉNÉRALITÉS

L'Armée israélienne n'a pas été créée, si on peut dire ; elle est le produit de l'évolution de la « Haganah », armée clandestine surgie spontanément pendant les troubles qui, en Israël, ont suivi la première guerre mondiale. Mais l'ensemble des troupes de terre, de mer, de l'air porte le nom de « Forces de défense d'Israël » et non celui d'« armée ».

Il n'est pas dans mon propos d'exposer par le menu l'organisation militaire, pas plus que l'organisation des troupes d'Israël, mais d'en donner simplement les lignes essentielles. En ce qui concerne l'organisation des troupes, je serais du reste bien embarrassé si je devais en donner les détails car l'Ordre de bataille est rigoureusement confidentiel et la composition, l'armement, la dotation en véhicules des corps de troupes, pour ne citer que ces quelques exemples, le sont également.

En Israël, le service militaire est obligatoire. Les hommes accomplissent 2 ½ ans et les femmes (célibataires de 18 à